

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES BAUGES

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 074-200054138-20260608-DEL2026_009-DE

Délibération 2026-009

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le 08 juin 2026, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP des Bauges, se sont réunis les membres du Syndicat en Mairie de Faverges-Seythenex, dont les noms suivent :

Etaient présents : Quentin DUNAND (Titulaire Mairie Faverges-Seythenex), Christian ROSETI (propriétaire privé), Jonathan UTILLE (Titulaire Section du Couchant), Nathalie SURY (Suppléante Mairie Faverges-Seythenex), Mickael UTILLE (Suppléant section du Couchant), Tomy DESAIRE (Suppléant Commune de Giez), Maurice FALCY arrivé à 19h30 (Propriétaire privé)

Avaient donné Pouvoirs : Hervé LECURIEUX BELFOND (Titulaire Commune de Giez) a donné pouvoir à Tomy DESAIRE

Etaient absents : Jean de CHEVRON-VILLETTE (Propriétaire privé)

Etaient aussi présents : Jean-Pierre PORTIER (Président sortant), Yves CREPEL (Maire de Faverges-Seythenex), Rémy VERICEL (Directeur de la SEA), Martine MERCIER (Technicienne Mairie de Faverges-Seythenex) Suzanne ZINS (comptable)

Le compte administratif 2025 ayant été réalisé sous l'ancienne présidence de Monsieur Jean-Pierre PORTIER, le nouveau président, Monsieur Christian ROSETI, n'est pas obligé de quitter la séance pour le vote.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent de la façon suivante :

		Investissement	Fonctionnement	Cumul
Réalizations	Recettes	506 346,14 €	24 038,87 €	530 385,01 €
	Dépenses	387 122,21 €	10 390,03 €	397 512,24 €
	Solde	119 223,93 €	13 648,84 €	132 872,77 €
Résultat antérieur N-1 reporté	Recettes			
	Dépenses	64 139,53 €		64 139,53 €
	Solde	- 64 139,53 €	0,00 €	- 64 139,53 €
RAR	Recettes	231 262,17 €		231 262,17 €
	Dépenses	173 787,85 €		173 787,85 €
	Solde	57 474,32 €	0,00 €	57 474,32 €
Résultat cumulé	Recettes	737 608,31 €	24 038,87 €	761 647,18 €
	Dépenses	625 049,59 €	10 390,03 €	635 439,62 €
	Solde	112 558,72 €	13 648,84 €	126 207,56 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Syndicat :

1. Approuve le compte administratif 2025
2. Donne pouvoir à Monsieur le Président ou en cas d'impossibilité à Monsieur le Vice-Président pour appliquer cette décision, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ROSETI

Association Foncière Pastorale
des BAUGES

